

Réunion du 12 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le 12 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire.

Date de Convocation : 24 octobre 2015

Présents : Messieurs JEUDY, PERRIER, LAUSDAT, AUGENDRE, LABBE, VIRLOGEUX et THUIZAT, Mesdames TOURRET, SOURIOUX, CUSIN-MASSET, GRANSEIGNE et MERITET.

Excusés : Mesdames DESNAUDS et LAMARTINE et Monsieur BARRET

**Madame Sylvette DESNAUDS a donné pouvoir pour voter à Monsieur Alain PERRIER
Monsieur Claude BARRET a donné pouvoir pour voter à Monsieur Jean-Pierre JEUDY.**

Monsieur Claude THUIZAT a été élu secrétaire de séance.

Travaux CCAB 3ème tranche

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu ce matin, un courrier du cabinet Truttman dont le contenu est le suivant :

- un procès verbal de réception des travaux dressé et attesté par le cabinet de géomètres précisant que les travaux ont été exécutés conformément au cahier des charges.
- une proposition de décision de réception des travaux par le maître d'œuvre (commune du Montet) précisant que la date retenue pour l'achèvement des travaux est le 15 octobre et que la réception est prononcée avec réserve (fissuration aux niveaux des joints des caniveaux centraux de la rue des arches avec demande de remise en état pour le 15 avril 2016 et reprise du revêtement en bicouche sur la chaussée de la rue du stade avant le 15 septembre 2016 si détérioration ou, au choix pour la commune, refaction égale en prix de base sur le reste à payer).
- un avenant au marché d'un montant de 3 688.08 €TTC

Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre de décision sur les propositions faites avant que Madame Brayard (Conseil Départemental) n'ait donné son avis. Il est proposé d'organiser une réunion avec elle et la commission de la voirie ou tout membre du conseil municipal souhaitant y assister.

Décision sur la proposition de Monsieur le Préfet sur le schéma de coopération intercommunale

Chaque conseiller a été destinataire de la proposition de Monsieur le Préfet qui consiste à regrouper toutes les communes de la communauté de communes Bocage Sud avec toutes les communes de la communauté de communes en Bocage Bourbonnais.

Monsieur le Maire déclare qu'il est défavorable à ce choix Il souhaiterait avoir plus d'éléments quant aux conséquences financières et fiscales d'un tel regroupement.

Le conseil municipal doit rendre un avis avant le 15 décembre. Il ne souhaite pas délibérer ce jour car il veut disposer d'informations plus précises avant de se prononcer. Il délibèrera lors de la prochaine réunion du conseil municipal qui est fixée le 10 décembre prochain.

Accueil de réfugiés

Madame Anne Cusin-Masset explique qu'à son initiative, une pétition a été déposée au bureau de tabac et que plus de 100 personnes l'ont signée en 10 jours.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas eu de nouvelles des services préfectoraux depuis leur visite du 14 octobre. Il précise qu'il est confiant sur le fait que la capacité de la station d'épuration ne permettra pas l'accueil dans les anciens locaux de la maison de retraite.

Communauté de communes Bocage Sud : schéma de mutualisation des services

Le Conseil Municipal approuve le rapport sur la mutualisation des services présenté par la communauté de communes qui précise des actions en place (impression des bulletins municipaux, location d'un Barnum et assistance informatique).

Plan départemental des chemins de randonnée

Le Conseil Municipal approuve le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées proposé par le Conseil Départemental dans le cadre du projet intercommunautaire de création d'un réseau de randonnée.

Monument aux morts

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que Monsieur Jean-Paul Szymonik procèdera à la restauration du « poilu » du monument aux morts. Cette opération ne coûtera rien à la commune.

Renouvellement du bail de la gendarmerie

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de Monsieur le Lieutenant-Colonel Taupin, commandant le groupement de gendarmerie de l'Allier de renouveler le bail qui lie l'Etat gendarmerie et la commune du Montet pour la location d'un ensemble immobilier à usage de caserne de gendarmerie, situé lieu-dit « Richevieille.

Cette location a été consentie pour une durée de neuf ans à compter du 1er décembre 2006. L'acte de première référence prévoit à compter du 1er décembre 2015, le renouvellement du bail.

Les conditions de renouvellement sont les suivantes : loyer annuel fixé à 54 627,51 €.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il se rend demain à une réunion organisée conjointement par l'association des maires et la fédération des maires ruraux en présence de Mme le Recteur d'Académie et Madame l'Inspectrice d'Académie pour procéder au vote par tous les maires ruraux de la convention pour un aménagement durable des territoires scolaires de l'Allier.

Le Conseil Municipal détermine les tours de garde pour les élections régionales du 6 décembre.

Monsieur le Maire délivrera une autorisation de stationnement aux commerçants ambulants qui viennent chaque semaine pour le marché du jeudi.

Madame Cusin-Masset explique que les parents ont appris tardivement que le centre social ne pouvait plus accueillir les enfants pendant la période de fermeture de l'accueil de loisirs et que l'accueil des enfants pendant les petites vacances se ferait alternativement une semaine par l'accueil de loisirs du Montet et l'autre semaine par celui de Cressanges. D'autre part, des enfants n'ont pas pu être accueillis du fait des effectifs importants. Madame Desnauds n'étant pas présente, il est convenu de lui demander l'organisation d'une réunion avec les parents concernés.

Il est décidé de ne pas mettre de banc sur le « haricot » rue des arches (en direction du point propre) et d'y semer de la pelouse. Des rosiers seront plantés sur le haricot rue de Richeville. Il faudra envisager de mettre des bacs à fleurs le long du mur du jardin de la propriété Deschaumes.

Il serait nécessaire de procéder à une nouvelle battue aux pigeons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine réunion est fixée le 10 décembre.